

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 8 décembre 2023.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, M. TAUSENDFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusées :

Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Marie-Rose GALMES avec pouvoir à Mme Evelyne PERRIOT
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Etait absente :

Mme Alixia BEAUTÉ

Secrétaire de séance :

M. Alexandre GAUTHIER

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL

Cette délibération a été affichée le : 19 décembre 2023

DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Le Budget Primitif de la Ville a été adopté par le Conseil Municipal en sa séance du 3 avril 2023, et ajusté par deux Décisions Modificatives en date des 3 juillet et 16 octobre 2023.

Une troisième Décision Modificative « technique » est nécessaire afin de réajuster les prévisions budgétaires du budget principal.

Une erreur matérielle doit tout d'abord être corrigée : il s'agit de l'indemnité pour imprévision en faveur de la société ID VERDE prévue en investissement en DM n°2, qui est basculée en fonctionnement. Un ajustement des crédits Ressources Humaines doit également être effectué (+ 76 773 € de dépenses et + 47 178 € de recettes). Des crédits nouveaux sont enfin inscrits pour le musée afin de permettre l'engagement de restaurations d'œuvres dans la perspective de l'ouverture du parcours immersif et pour lesquelles le délai d'intervention s'avère relativement long.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire de réajuster l'autorisation de programme « Equipement culturel de centre-ville – Centre Culturel Simone Veil » en ce qui concerne les crédits de paiement 2023-2024 comme suit, afin de permettre le paiement des dernières factures sur l'exercice 2024, au titre duquel aucun crédit de paiement n'est actuellement prévu.

AP	MONTANT	Réalisé < 2022	CP 2022 (réalisé)	CP 2023	CP 2024	CP > 2024
Equipement culturel de CV (Centre Culturel Simone VEIL) - Opération n° 937						
Voté antérieur	3 297 341.00	403 538.34	765 425.05	2 128 377.61	600 000.00	0.00
Ajustement	0.00	0.00	0.00	-600 000.00	600 000.00	0.00
TOTAL	3 297 341.00	403 538.34	765 425.05	1 528 377.61	600 000.00	0.00

La Décision Modificative n°3 se présente donc ainsi :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	47 178.00 €
011 Charges à caractère général	-10 000.00 €
6184 Versement à des organismes de formation	-10 000.00 €
012 Charges de personnel	86 773.00 €
64111 Rémunération principale du personnel titulaire	37 253.00 €
64131 Rémunération principale du personnel non titulaire	49 520.00 €
65 Autres charges de gestion courante	22 000.00 €
65888 Autres charges diverses de gestion courante	22 000.00 €
023 Virement à la section d'investissement	-51 595.00 €

RECETTES	47 178.00 €
70 Produits des services et du domaine	5 000.00 €
70848 Mise à disposition de personnel facturé aux autres organismes	5 000.00 €
74 Dotations et participations	11 650.00 €
74888 Autres compensations, attributions et participations	11 650.00 €
013 Atténuation de charges	30 528.00 €
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	30 528.00 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	-555 000.00 €
23 Immobilisations en cours	45 000.00 €
2312 Constructions	-22 000.00 €
2316 Restauration des biens culturels et historiques	67 000.00 €
Opé Opérations budgétaires (AP)	-600 000.00 €
937 Centre Culturel de Centre-Ville (CCSV)	0.00 €
RECETTES	-555 000.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	-503 405.00 €
1641 Emprunts en euros	-503 405.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	-51 595.00 €

La DM n° 3 du budget principal est équilibrée par :

- Une diminution du transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 51 595 €, qui s'établit au total à 1 145 021.31 € (contre 703 701.40 € au BP).
- Une diminution de l'emprunt prévisionnel d'équilibre de – 466 405 €, qui s'établit au total à 7 102 793.95 € (contre 7 613 027.19 € au BP).

La DM n° 3 du budget principal fait par ailleurs apparaître :

- Une épargne brute de 4 512 475.31 €, contre 4 070 555.40 € au BP (+ 441 919.91 €).
- Une épargne nette de 662 475.31 €, contre 220 555.40 € au BP (+ 441 919.91 €).
- Une capacité de désendettement de 6.68 ans, contre 7.41 ans au BP

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°3 du Budget Principal.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Déposée en Sous-Préfecture le : 19 décembre 2023

Marie-Noëlle BIGUINET